

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 21 OCTOBRE 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- PATRICK COLLIN, remplace M. Jean-Pierre Després, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

SONT ABSENTS: MM. RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard et PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 9 septembre 2003
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 Gestion des matières résiduelles :
    - 5.1.1 Collecte sélective
      - 5.1.1.1 État de situation
      - 5.1.1.2 Rejets – Suivi du plan d'action
    - 5.1.2 Collecte de la peinture
    - 5.1.3 Suivi – Autres dossiers
    - 5.1.4 Ressources humaines
  - 5.2 Internet Haute-Vitesse :
    - 5.2.1 Phase 1 avec Télus
    - 5.2.2 Cheminement de l'étude Phase 2 avec la SADC

2003-10-01

- 5.2.3 Contribution financière de la MRC de Montmagny
- 5.3 Évaluation – Nouvelle responsabilité relativement à la Ville de Montmagny
  - 5.3.1 Appel d’offres - Résultats
  - 5.3.2 Plan de travail – Suivi
  - 5.3.3 Équipements informatiques
- 5.4 CELCA
- 5.5 CLD
  - 5.5.1 Nouvelle entente
  - 5.5.2 Financement 2003
- 5.6 Réno-Village – Demande de hausse de la valeur des bâtiments admissibles
- 5.7 CARE – Nomination
- 5.8 Fonds
  - 5.8.1 Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (\$1 MM)
  - 5.8.2 FDR et FDER
- 5.9 FCM – Étude boues de fosses septiques
- 5.10 Sécurité incendie
  - 5.10.1 Ressource
  - 5.10.2 Projet de schéma
- 6. AMÉNAGEMENT :
  - 6.1 Transport collectif – Demande au MTQ
  - 6.2 Projet Aéroport Montmagny – Cap-Saint-Ignace (Conformité au schéma)
  - 6.3 Rencontre MAPAQ – RCI sur les productions animales
  - 6.4 Politique nationale de la ruralité – Nouveaux projets étudiés (s'il y a lieu)
  - 6.5 Parc linéaire Monk
  - 6.6 Parc régional des Appalaches
  - 6.7 Demande de droits de récolte d'if du Canada sur les lots publics
  - 6.8 Consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
  - 6.9 Gestion des cours d'eau
  - 6.10 Modifications réglementation d'urbanisme
    - 6.10.1 Saint-François
  - 6.11 Prix du Patrimoine en Chaudière-Appalaches
  - 6.12 Politique culturelle de la municipalité de Cap-St-Ignace
  - 6.13 Portrait du milieu forestier
  - 6.14 Calendrier
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1 Foire des villages les 4, 5 et 6 février 2005
  - 7.2 Livre "La vie avant tout"
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du mois de septembre 2003
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 16 octobre 2003 et estimation au 31 décembre 2003
  - 8.3 Programme de diversification des revenus municipaux – 31 570 \$
  - 8.4 Budget 2004
    - 8.4.1 Comité de travail
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Souper de Venaison
  - 10.2 Équipement supralocaux
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

ADOPTÉ.

2003-10-02

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

#### 3.1 **SESSION DU 9 SEPTEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le procès-verbal de la session du 9 septembre 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### 4. **RENCONTRE**

### 5. **AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

#### 5.1 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### 5.1.1 **COLLECTE SÉLECTIVE**

##### 5.1.1.1 **État de situation**

2003-10-03

- CONSIDÉRANT les dernières décisions de l'organisme "L'Après...Récupération" en ce qui concerne la demande d'extension du délai de réception des matières recyclables en provenance de la MRC de L'Islet au coût de 35\$ la tonne métrique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a accepté de réviser le tarif de 35 \$ à 60\$ la tonne de matières recyclables acheminées à compter du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 21 octobre 2003;
- CONSIDÉRANT tous ces faits et considérant que divers scénarios sont également considérés si on regarde les coûts qui seraient engendrés pour aller au Centre VIA de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny avise l'organisme "L'Après... Récupération" qu'elle est prête à maintenir sa contribution à 60\$ la tonne jusqu'à la réunion du 11 novembre prochain **conditionnellement à ce que L'Après..Récupération nous confirme qu'elle traite sur un même pied d'égalité ses MRC clientes (sinon la MRC de Montmagny maintient l'entente initiale signée qui prévoit un tarif de compensation à 35\$ la tonne métrique).**

ADOPTÉ.

##### 5.1.1.2 **Rejets – Suivi du plan d'action**

Actuellement ,des tournées de vérification ont été effectuées dans les bacs bleus des municipalités de Berthier-sur-Mer, Montmagny et de Ste-Apolline. En général, les bacs inspectés semblent conformes hormis quelques éléments tels les styromousses, les pintes de lait, etc... Des avis rouges (éléments non conformes) ou bleus (conformité du bac) sont laissés sur le bac afin d'informer les citoyens de l'inspection effectuée. Un suivi auprès des personnes ayant de forts contaminants dans leur bac est également effectué par le biais d'avis formel.

### **5.1.2 COLLECTE DE LA PEINTURE**

Dans la semaine du 13 octobre débute la deuxième collecte des contenants de peinture pour les municipalités participantes. Un avis a été publié dans le Journal L'Oie Blanche de même que dans les journaux locaux des municipalités participantes.

### **5.1.3 SUIVI – AUTRES DOSSIERS**

Une collecte des sapins de Noël est prévue pour janvier prochain (2<sup>e</sup> année).

En ce qui concerne les autres dossiers, des données sont actuellement amassées pour discussion lors du prochain budget.

### **5.1.4 RESSOURCES HUMAINES**

- CONSIDÉRANT QUE la période de probation de la chargée de projet en environnement, Myriam Fortin, prenait fin le 24 septembre dernier au terme duquel une évaluation de sa prestation de travail serait effectuée;
- CONSIDÉRANT QUE ses fonctions se résument à assumer 3 mandats au sein de la MRC :
  - la gestion des matières résiduelles
  - la gestion des cours d'eau
  - la géomatique (autre que pour les fins de l'évaluation c'est-à-dire pour l'aménagement, la sécurité incendie, la gestion des cours d'eau et autres demandes diverses);
- CONSIDÉRANT QUE l'évaluation positive de cette ressource est jugée conforme aux attentes demandées pendant la période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny met fin à la période de probation de Myriam Fortin et confirme son embauche pour une période de 2 ans (contractuelle), soit jusqu'au 24 mars 2005.

ADOPTÉ.

## **5.2 INTERNET HAUTE VITESSE**

### **5.2.1 PHASE 1 AVEC TÉLUS**

Le dossier est toujours en attente d'une réponse de la part du CRTC. TELUS a tout de même décidé de débiter les plans (sans aucune charge pour les MRC et la Commission scolaire en cas de refus du CRTC), et il est à peu près certain à 90 %, advenant l'autorisation du CRTC, que le réseau ne pourra être débuté avant le mois d'avril 2004.

### **5.2.2 CHEMINEMENT DE L'ÉTUDE PHASE 2 AVEC LA SADC**

L'étude se poursuit en ce qui concerne le déploiement d'Internet Haute Vitesse auprès des citoyens et des entreprises. Actuellement, le dossier est à l'étape des lettres d'engagement de la part de futurs usagers qui ont signifié leur intérêt au projet. La demande de subvention doit être déposée d'ici le 20 novembre prochain.

2003-10-04

2003-10-05

### **5.2.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE MONTMAGNY**

La MRC de Montmagny, tout comme les MRC de Bellechasse et de L'Islet, s'était engagée pour une somme de 8 333 \$ relativement à l'étude de déploiement pour fin de subvention à 50 %.

- CONSIDÉRANT l'opportunité qui est offerte pour un déploiement de la fibre optique dans l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT l'importance stratégique du déploiement de la fibre optique permettant de desservir les résidences privées, les travailleurs autonomes et les entreprises manufacturières et de services à un coût comparable à l'ensemble du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement de 8 333 \$ à la SADC Bellechasse-Etchemins représentant la contribution de la MRC de Montmagny pour ce projet;

QUE la MRC de Montmagny offre son appui au projet "Large Bande";

QUE la MRC de Montmagny mandate la SADC Bellechasse-Etchemins comme maître d'œuvre dans le projet de déploiement de la fibre optique (2<sup>e</sup> phase) sur le territoire de la MRC de Montmagny (conditionnellement à une subvention dans le cadre du programme fédéral "Service Large Bande").

ADOPTÉ.

### **5.3 ÉVALUATION – NOUVELLE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA VILLE DE MONTMAGNY**

#### **5.3.1 APPEL D'OFFRES - RÉSULTATS**

La MRC de Montmagny a procédé à un appel d'offres (en travaillant en collaboration avec la Ville de Montmagny) pour les services professionnels et techniques en évaluation considérant l'intégration de la Ville de Montmagny à la MRC en matière d'évaluation foncière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les soumissions ont été reçues et ont été ouvertes le 17 octobre dernier. Deux soumissionnaires ont déposé une offre. Une recommandation est prévue être effectuée pour la session du 11 novembre 2003.

#### **5.3.2 PLAN DE TRAVAIL – SUIVI**

Pour le mois de novembre, des discussions techniques et opérationnelles avec le personnel concerné à la Ville de Montmagny (c'est-à-dire le d.g., le trésorier et la technicienne) seront entreprises plus intensivement et à des fréquences hebdomadaires afin de s'assurer le transfert et la continuité par la MRC de Montmagny (qui se reflétera également dans le budget et qui sera discuté par les membres du Conseil de la MRC de Montmagny selon les principes déjà retenus).

2003-10-06

### **5.3.3 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

- CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de Tech-Info 98 et MicroPlus et Dumoulin Montmagny;
- CONSIDÉRANT QU'après analyse et comparaison, MicroPlus et Dumoulin Montmagny s'avère le plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny achète 4 ordinateurs au coût de 5 237 \$, plus les taxes, de l'entreprise MicroPlus et Dumoulin Montmagny.

ADOPTÉ.

2003-10-07

### **5.4 CELCA**

- CONSIDÉRANT QUE le projet de création de la CELCA (Corporation économique de Lévis et Chaudière-Appalaches);
- CONSIDÉRANT QUE l'on demande une contribution, pour 2004, de 6 140 \$ (une somme de 100 000 \$ en provenance du milieu municipal de Chaudière-Appalaches est attendue);
- CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches s'est prononcée en faveur de ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE des entreprises du milieu ont déjà bénéficié des services de Action PME et/ou d'autres organismes à être fusionnés par la création de la CELCA;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE JEAN

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny avise la CELCA de sa participation à son financement pour l'année 2004 pour une somme de 6 140 \$.

ADOPTÉ.

2003-10-08

### **5.5 CLD**

#### **5.5.1 NOUVELLE ENTENTE**

- CONSIDÉRANT l'entente de financement à intervenir entre le Gouvernement du Québec, le CLD de la MRC de Montmagny et la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT la subvention de 428 543\$ à recevoir du gouvernement pour l'année financière 2003 dans le cadre de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

- QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny;

- QUE par cette entente, la MRC de Montmagny s'engage à verser au CLD de la MRC de Montmagny une somme totale de 191 848\$ pour l'année 2003.

ADOPTÉ.

**2003-10-09**

#### **5.5.2 FINANCEMENT 2003**

- CONSIDÉRANT le montant de 9 497\$ additionnel à être versé au CLD de la MRC de Montmagny pour l'année 2003 afin de se conformer à l'entente de financement qui prévoit le versement d'une somme totale de 191 848\$ (réf. Résolution 2003-10-08);

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny verse au CLD une somme de 9 497\$ avec le mandat de contribuer au développement du transport collectif sur le territoire de la MRC selon les objectifs visés par la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

#### **5.6 RÉNO-VILLAGE – DEMANDE DE HAUSSE DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ADMISSIBLES**

Le plafond actuel d'admissibilité relativement à la valeur d'une résidence a été fixé à 45 000\$. Par principe d'équité, on a convenu de réaliser environ 2 dossiers par municipalité. Au niveau des municipalités situées au nord du territoire, on commence à avoir de la difficulté à trouver des propriétés de moins de 45 000\$ d'évaluation foncière.

**2003-10-10**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny ne voit pas d'inconvénient à augmenter le seuil d'admissibilité de 45 000\$ à 55 000\$ afin de régler la problématique soulevée. Par contre, un rapport est demandé pour la session du 11 novembre afin de prendre une orientation ferme à ce sujet.

ADOPTÉ.

**2003-10-11**

#### **5.7 CARE – NOMINATION**

- CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Catellier a informé la MRC de Montmagny qu'il ne comptait pas renouveler son mandat venant à échéance au CARE-ML;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE Mme Louise Dion-Roy soit la représentante de la MRC de Montmagny au CARE-ML.

ADOPTÉ.

### **5.8 FONDS**

#### **5.8.1 FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (1 MM \$)**

INFORMATION À CE SUJET.

#### **5.8.2 FDR ET FDER**

INFORMATION À CE SUJET.

### **5.9 FCM – ÉTUDE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Une entente est intervenue en septembre afin d'autoriser les MRC et les municipalités du Québec à obtenir des subventions de la FCM. Cependant, le MAMSL doit également donner un avis favorable à ce projet afin que la MRC de Montmagny puisse signer le protocole de subvention à intervenir avec la FCM. Cette étude devrait probablement débuter à compter de janvier 2004.

### **5.10 SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **5.10.1 RESSOURCE**

- CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2003 prend fin le mandat de Christian Patry, chargé de projet en sécurité incendie, engagé initialement pour une période de deux (2) ans;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de sécurité incendie est en partie terminé et que l'on est à finaliser la documentation et à préparer les présentations/consultations;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE JEAN  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE l'engagement contractuel de M. Christian Patry, chargé de projet en sécurité incendie, soit prolongé du 30 octobre au 19 décembre 2003.

ADOPTÉ.

#### **5.10.2 PROJET DE SCHÉMA**

Le document est en processus de validation et de correction avant d'être soumis au comité de sécurité publique et, éventuellement pour fin de consultation auprès des municipalités locales.

## **6. AMÉNAGEMENT**

### **6.1 TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE AU MTQ**

Le groupe Solidarité Transport s'est incorporé en un organisme à but non lucratif :  
«TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY».

Cet organisme peut maintenant être mandaté par la MRC pour faire la gestion du transport collectif sur le territoire de la MRC. Un dépliant des services pour

2003-10-12



l'automne et l'hiver (annexé) a été produit et envoyé à la clientèle de la MRC.  
L'été prochain, un autre dépliant sera produit.

2003-10-13A

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. PATRICK COLLIN

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny mandate l'organisme «**Transport collectif de la MRC de Montmagny**» afin d'offrir à la population un service de transport collectif sur le territoire de la MRC de Montmagny conformément aux orientations proposées par le conseil de la MRC;

QUE la MRC de Montmagny autorise l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny à produire et présenter une étude des besoins et de faisabilité au MTQ;

QUE le préfet et le coordonnateur à l'aménagement de la MRC de Montmagny soient autorisés à produire et signer un rapport d'exploitation annuel et une demande d'aide financière au MTQ pour l'offre d'un service de transport collectif pour l'année 2004;

QUE la MRC de Montmagny confirme sa participation financière de 14 000\$ au projet de développement et d'offre du service de transport collectif pour 2004 conditionnellement à la participation financière de 28 000\$ du ministère des Transports du Québec au projet.

ADOPTÉ.

**MANDAT À L'ORGANISME TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY**

2003-10-13B

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny demande que deux postes d'administrateurs désignés soient réservés au sein du conseil d'administration de l'organisme «Transport collectif de la MRC de Montmagny».

QUE MM Pierre Lachance et Daniel Racine soient nommés représentants de la MRC de Montmagny au sein du conseil d'administration de l'organisme «Transport collectif de la MRC de Montmagny».

QUE le service qui sera offert par l'organisme "Transport collectif de la MRC de Montmagny" réponde aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC prioritairement en matière de loisirs et d'accès aux services de santé et aussi, si possible, pour le travail et les études.

QUE les services mis en place par l'organisme pour 2004 respectent les éléments suivants :

- Offre de transport au moins trois jours/semaine à Montmagny;
- Offre d'un service dans d'autres municipalités de Montmagny-Nord participant au service du transport d'appoint 2 à 3 jours/semaine et en fonction de leur confirmation de participation financière au projet;
- Offre d'un lien Nord-Sud et dans le Sud, au moins une journée/semaine pendant la période scolaire ;

- Offre d'un service au moins trois jours/semaine dans les municipalités de la partie Sud du territoire (2 sens) en dehors de la période scolaire;
- Développement d'un service de transport collectif notamment pour la clientèle jeune par l'utilisation des transporteurs scolaires disponibles l'été (ex. : mini-bus).

ADOPTÉ.

## **6.2 PROJET AÉROPORT DE MONTMAGNY – CAP-SAINT-IGNACE (CONFORMITÉ AU SCHEMA)**

Le ministère des Transports du Québec présente à la MRC de Montmagny un projet d'agrandissement de ses installations à l'aéroport de Montmagny.

Puisque ce terrain est zoné agricole et qu'il constitue un projet d'infrastructure publique du Gouvernement du Québec, ce dernier demande à la MRC sa position sur le projet de développement de l'aéroport.

### **Projet d'agrandissement des infrastructures de l'aéroport de Montmagny**

- CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement des infrastructures de l'aéroport de Montmagny par le gestionnaire de l'aéroport de Montmagny;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet aura peu d'impact sur la production et les activités agricoles du secteur et de la MRC;
- CONSIDÉRANT QU'il est important que le ministère des Transports du Québec assume sa responsabilité de voir au développement des infrastructures et des services de transport dans les régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

Que la MRC de Montmagny informe le ministère des Transports de son appui au projet de développement des infrastructures de l'aéroport de Montmagny par la construction d'un hangar d'avions et autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour ce projet.

ADOPTÉ.

## **6.3 RENCONTRE MAPAQ – RCI SUR LES PRODUCTIONS ANIMALES**

Le coordonnateur à l'aménagement informe les membres du Conseil de la MRC qu'il rencontrera le nouveau responsable des dossiers d'aménagement au MAPAQ, M. Jean-François Guay, le 30 octobre. Le coordonnateur profitera de la rencontre pour effectuer une visite du territoire agricole et pour présenter les zones d'impacts prévues au RCI.

Suite au rapport du BAPE et dans un esprit d'ouverture d'esprit des représentants du MAPAQ, un véritable travail d'harmonisation des usages en zone agricole pourra s'effectuer. Dans ce contexte, le CCA pourra reprendre son travail sur le RCI et le document complémentaire du projet de schéma d'aménagement révisé. Idéalement, la deuxième version du projet de schéma d'aménagement révisé pourra être adoptée en mai 2004.

2003-10-14

2003-10-15A

**6.4 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – NOUVEAUX PROJETS ÉTUDIÉS (S'IL Y A LIEU)**

Un projet a été déposé pour la communauté de Sainte-Lucie-de-Beauregard visant le maintien de l'école du village.

- CONSIDÉRANT QUE le comité de mise en œuvre du pacte rural a analysé le dossier présenté par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard et a vérifié si le projet respectait les critères énoncés dans le plan de travail de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le projet : «**MAINTIEN DES SERVICES DE L'ÉCOLE DU VILLAGE DE SAINTE-LUCIE-DE-BEUREGARD**», qui correspond à un investissement total 8 350 \$ réparti sur deux ans afin d'offrir des services de surveillance des étudiants le midi et de maintien de l'école dans le village de Sainte-Lucie-de-Beauregard, fasse l'objet d'une aide financière dans le cadre du pacte rural pour un montant de 3 000\$ en 2003/2004 et 3 400\$ en 2004/2005.

ADOPTÉ.

2003-10-15B

**6.5 PARC LINÉAIRE MONK**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. GILLES COUTURE

APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny soutient ses représentants siégeant au sein du conseil d'administration du Parc linéaire Monk qui désirent un partage équitable des investissements sur le territoire et ce, sans identifier les projets à ceux qui les auraient négociés, car on retient le principe que tous devraient travailler dans le cadre d'un projet régional et intégré.

ADOPTÉ.

**6.6 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES**

**6.6.1 LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX FRANÇAIS**

Lors d'une tournée de parcs régionaux en France, le coordonnateur à l'aménagement a constaté le rapprochement entre le concept du Parc régional des Appalaches et celui des Parcs naturels régionaux français.

Là aussi, un parc régional regroupe des municipalités, des sites naturels attrayants mais souvent un peu en dehors des itinéraires touristiques habituels. On y retrouve des petits villages avec des «Villes portes» qui sont partenaires à la promotion et l'accueil du Parc régional.

Le Parc régional en France est aussi une organisation qui vise à mettre en valeur les ressources du milieu (ressources naturelles, humaines et patrimoniales, la formation des jeunes, les loisirs, les produits du terroir, les activités culturelles, l'accueil de nouveaux résidents, etc.).

Des rapprochements et échanges avec des représentants du Parc du Vercors (parc ayant servi d'inspiration à la création du Parc régional des Appalaches) sont possibles.

Outre les projets de développement des ressources du milieu forestier, les projets à prévoir pour le Parc au cours des prochains mois et l'année prochaine pourraient concerner les sujets suivants :

- Programmation de loisirs pour les jeunes (ex. : été 2003);
- Une nouvelle activité culturelle (ex.: symposium des peintres des Appalaches);
- Rénovation ou mise en valeur d'un bâtiment historique ou patrimonial;
- Développement d'activités hivernales;
- Projet d'un programme de promotion à venir résider dans les municipalités du Parc régional des Appalaches;
- Développement de produits du terroir (recette de tarte aux bleuets, encouragement à un promoteur pour un élevage et le développement de produits spécialisés, etc.)

#### **6.6.2 ASSURANCES DU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES**

Considérant l'importance que prend le Parc régional des Appalaches tant au niveau des activités et de l'achalandage, la corporation devra ajuster sa police d'assurances afin de compléter celle qui est inscrite dans les primes des municipalités.

Après vérification avec M. Soulard de Ultima, ce dernier réitère la position tenue en mai stipulant que les sentiers pédestres, cyclables et skiabiles des municipalités sont couverts à titre de parc municipal mais les activités spécifiques organisées par le Parc (ex. : Raid, guidage, etc.) et les locations ne sont pas couvertes par la police de chacune des municipalités.

Le Parc régional des Appalaches devra donc ajuster sa couverture en fonction de son développement et de ses nouvelles activités. Cette couverture de risques peut être réalisée par le biais d'une assurance prise via la fédération de la marche, par un regroupement d'organisme en récréo-tourisme ou par le biais d'une compagnie d'assurances spécialisée dans le plein-air.

Le conseil d'administration du Parc devra prendre position à ce sujet dès la prochaine réunion du C.E.

#### **6.7 DEMANDE DE DROITS DE RÉCOLTE D'IF DU CANADA SUR LES LOTS PUBLICS**

L'entreprise Bixel Pharma inc. demande à la MRC de Montmagny son avis et, s'il y a lieu, son autorisation pour récolter l'if du Canada sur les terres publiques et sur les terrains sous la juridiction de la MRC.

L'entreprise propose également de rencontrer les autorités de la MRC pour présenter ses projets de récolte.

Le conseil de la MRC est intéressé à obtenir d'avantage d'informations sur le projet avant de prendre position, notamment dans le contexte où il se déroule une réflexion régionale sur les responsabilités des organismes publics de

Chaudière-Appalaches.

## **6.8 CONSULTATION SUR LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

Le CRCD procédera sous peu à une consultation au nom du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant la protection et la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Le coordonnateur à l'aménagement est mandaté pour préparer un document présentant la position de la MRC en ce qui a trait aux objectifs énoncés dans le document de réflexion ainsi qu'aux questions posées relativement à l'atteinte de ces objectifs.

Les objectifs et questions portent sur les sujets suivants :

- 1 Réduction de l'orniérage
- 2 Superficie forestière productive
- 3 Protection de l'habitat aquatique
- 4 Maintien d'une partie de la forêt en forêt mûre
- 5 Répartition spatiale des coupes
- 6 Protection des habitats
- 7 Maintien de la qualité visuelle des paysages.

## **6.9 GESTION DES COURS D'EAU**

Le conseil de la MRC de Montmagny demande que soient évalués les coûts pour les plans et devis du projet d'aménagement du cours d'eau traversant la propriété de M. Ruel à Berthier-sur-Mer avant de procéder au choix d'une firme conseil dans ce dossier.

## **6.10 MODIFICATIONS RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

### **6.10.1 SAINT-FRANÇOIS**

**2003-10-16**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE JEAN  
APPUYÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

QUE la modification du plan d'urbanisme et de la réglementation de zonage de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, afin de permettre la construction d'habitation résidentielle de faible densité sur un terrain adjacent aux HLM par l'agrandissement de la zone résidentielle Rb-7, est conforme au schéma d'aménagement.

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour ces deux modifications à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ.

## **6.11 PRIX DU PATRIMOINE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Le Conseil de la culture Québec - Chaudière-Appalaches propose la mise sur pied de prix du patrimoine régional afin de mettre en valeur les efforts des individus, organismes et municipalités dans le domaine de la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Les MRC sont interpellées afin de participer à ce projet en participant financièrement pour une somme de 200\$ pour l'année.

**2003-10-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny informe le Conseil de la culture Québec - Chaudière-Appalaches qu'elle accepte de participer à titre de partenaire du milieu municipal à la mise sur pied de prix du patrimoine régional afin de mettre en valeur les efforts des individus, organismes et municipalités dans le domaine de la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à contribuer financièrement pour la somme de 200\$ en 2004 pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ.

### **6.12 POLITIQUE CULTURELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

Le maire de Cap-Saint-Ignace présente aux autres membres du conseil de la MRC, le document «Politique culturelle de la municipalité de Cap-Saint-Ignace».

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny présente des félicitations aux membres du conseil de Cap-Saint-Ignace et aux intervenants du milieu qui ont œuvré à la réalisation de la politique culturelle de cette municipalité.

ET QUE cette politique culturelle devrait servir d'exemple et constituer une source d'inspiration pour les municipalités du territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

### **6.13 PORTRAIT DU MILIEU FORESTIER**

Le coordonnateur à l'aménagement de la MRC, qui est membre de la Table Forêt du CRCD Chaudière-Appalaches, résume le contenu du document «Portrait du milieu forestier de la région Chaudière-Appalaches» et invite les représentants municipaux à consulter ce document afin bien connaître les forces, défis et enjeux de ce qui constitue une des activités économiques les plus importantes et qui couvre plus de 75% du territoire de la MRC de Montmagny.

On peut se procurer le document à la MRC pour 15\$.

### **6.14 CALENDRIER**

#### **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA GRANDE OIE DES NEIGES AU CENTRE DES MIGRATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

QUE la MRC de Montmagny participe en partenariat avec d'autres organismes au projet de calendrier réalisé pour le financement de la recherche sur la grande oie des neiges au Centre des Migrations à raison d'un montant de 500\$ qui sera pris à même le budget des projets régionaux 2004 sur la gestion des oies.

2003-10-18

2003-10-19



ADOPTÉ.

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1 FOIRE DES VILLAGES LES 4, 5 ET 6 FÉVRIER 2005**

### **7.2 LIVRE "LA VIE AVANT TOUT"**

2003-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny contribue pour une somme de 100\$ au livre "La Vie avant tout" qui sera distribué à tous les étudiants finissants du secondaire.

ADOPTÉ.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2003**

2003-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la liste des comptes du mois de septembre 2003 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C230529	10,50	PATRY FRANCE
C230530	241,75	SIMONEAU DANY
C230531	633,50	PILOTE NICOLAS
C230532	130,90	PATRY CHRISTIAN
C230533	243,70	FRANCK ALAIN
C230534	211,12	BEDARD YOLAND
C230535	20,31	FORTIN MYRIAM
C230536	105,60	PICARD ERIC
C230537	240,27	DION-ROY LOUISE
C230538	171,00	FONDS INFORMATION FONCIERE
C230539	3 706,91	COMM. SCOLAIRE COTE-DU-SUD
C230540	811,86	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C230541	3,31	TELUS-QUEBEC
C230542	85,58	A LA RIVE INC.
C230543	168,37	TELUS-MOBILITE
C230544	2 156,72	GROUPE CASA
C230545	69,02	FED. QUEBECOISE MUNICIPALITES
C230546	5 192,16	APRES... RECUPERATION
C230547	68,99	CANADIAN TIRE
C230548	125,00	PUBLICATIONS DU QUEBEC (ABON.)
C230549	141,20	CLD MRC DE MONTMAGNY
C230550	338,59	MEDIAS TRANSCONTINENTAL INC.
C230551	706,26	IMPRIMERIE PIERRE LEFRANÇOIS
C230552	50,00	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C230553	50,00	MUN. NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C230554	50,02	MICROPLUS ET DUMOULIN MTGNY
C230555	50,00	MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C230556	1 357,14	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C230557	56,66	LABRECQUE NANCY
C230558	31,40	SIMONEAU DANY

C230559

198,95

PILOTE NICOLAS

C230560	56,00	BEDARD YOLAND
C230561	13,30	PICARD ERIC
C230562	3 952,18	COMM. SCOL. COTE-DU-SUD
C230563	13,97	TELUS-QUEBEC
C230564	6 056,28	REVENU CANADA
C230565	10 038,64	MIN. REVENU QUEBEC
C230566	788,48	LA LAURENTIENNE/IMPERIALE
C230567	816,40	SSQ-VIE
C230568	160,50	FED. QUEBECOISE MUNICIPALITES
C230569	160,00	LA CAPITALE-GESTION FINANCIERE
C230570	1 217,39	CORP. FINANCEMENT ONSET
C230571	243,85	COMM. ADM. REGIME RETR.&ASS.
C230572	669,51	APRES... RECUPERATION
C230573	840,61	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE
C230574	223,28	MUN. ISLE-AUX-GRUES
C230575	200,00	GAGAZOU
C230576	820,92	MUN. BERTHIER-SUR-MER
C230577	310,01	MUN. ST-JUST-DE-BRETENIERES
C230578	78,98	MUN. LAC-FRONTIERE
C230579	116,25	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RIV.-DU-SUD
C230580	367,20	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C230581	107,45	MUN. STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C230582	282,92	MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON
C230583	401,90	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C230584	192,72	MUN. NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C230585	1 454,48	MUN. CAP-ST-IGNACE
C230586	489,67	MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C230587	908,22	MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C230588	316,40	ASS. DIR. GEN. MRC DU QUEBEC
C230589	208,24	CONEX SYSTEME DE BUREAU
C230590	1 082,00	PARC REGIONAL APPALACHES (FONCT.)
C230591	50,00	VILLE DE MONTMAGNY
C230592	96,06	PETITE CAISSE (N. LABRECQUE)
C230593	22,00	LABRADOR LAURENTIENNE INC.
C230594	7,00	SERVICE LOISIRS, CULTURE ET COMM.
C230595	1 109,99	INSPEC-SOL INC.
M230596	400,00	RACINE DANIEL
<b>TOTAL :</b>	<b>51 699,59 \$</b>	

ADOPTÉ.

#### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 51 699,59 \$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

#### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 16 OCTOBRE 2003 ET ESTIMATION AU 31 DÉCEMBRE 2003**

La directrice générale informe le conseil qu'un surplus est anticipé tel qu'estimé dans le projet de revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2003.

**8.3 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DES REVENUS MUNICIPAUX – 31 570\$**

Une somme de 31 570\$ a été reçue relativement à la deuxième année de versements de la compensation pour diversification des revenus municipaux.

**8.4 BUDGET 2004**

**8.4.1 COMITÉ DE TRAVAIL**

2003-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le comité de travail du budget soit formé des membres suivants:

- M. Pierre Lachance
- M. Marcel Catellier
- M. Rosario Bossé
- M. Jean-Claude Croteau
- M. Émile Tanguay
- M. Pierre Thibaudeau.

ADOPTÉ.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. VARIA OUVERT**

**10.1 SOUPER DE VENAISON**

Le traditionnel souper de Venaison, au profit de la Maison "La Frontière", aura lieu le 29 novembre prochain. Cette année, considérant que les "Grands Prix de la CDEMM" n'ont pas eu lieu et que des crédits budgétaires sont disponibles, on suggère qu'une table soit réservée au nom de la MRC de Montmagny.

**10.2 ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

On souligne que les discussions se poursuivent mais qu'une entente dans ce dossier est en voie de réalisation.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2003-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 21H10.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.